

COMPAGNIE XXXXXXXX

D E

UNITÉ

B.T.

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

CODE UNITÉ

PROCÈS-VERBAL N°

/ 19

01247

P.V.n° 698/1990

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Enquête suite phénomène étrange survenu dans le ciel, le Lundi 5 Novembre 1990 vers 19 Heures -

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Z, J, Gendarme, Agent de Police Judiciaire, de la Compagnie de, en résidence à la Brigade de
VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 Du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, Six Novembre Mil neuf cent quatre vingt dix à Huit Heures, au bureau de notre Unité, nous recevons un appel téléphonique émanant de Monsieur O, J, artisan, demeurant à. Cette personne nous fait savoir qu'il a été le témoin oculaire de faits anormaux qui se sont déroulés dans le ciel, la veille, Lundi 5 Novembre 1990 vers 19 Heures. - - - - -

Le même jour, à 9 Heures, nous recevons un second appel téléphonique, toujours pour les mêmes faits étranges, de la part de Monsieur G S demeurant, agriculteur de son état. - - - - -

Devant cette situation, nous décidons de procéder à une enquête sur ce phénomène étrange, et nous procédons à l'audition de ces deux témoins. - - - - -

A cet effet, nous Gendarme Z, entendons:

Monsieur G, J, 31 ans, artisan, demeurant 1^{er} né le à, fils de marié 2 enfants, de nationalité française qui nous déclare:

-----"-----" Le 5 Novembre 1990 vers 19 Heures, alors que je me trouvais à mon domicile d', à l'extérieur, j'ai aperçu en levant les yeux en direction du ciel, un groupe de 6 à 8 lumières, en forme de triangle, de couleur jaune dont 2 étaient plus lumineuse. - - - - -

Ces lumières venaient de la direction de et partaient sur. Il n'y avait aucun bruit. C'était le clair de lune et ce phénomène a duré de 15 à 30 Secondes. Je n'ai rien vu par la suite. - - - - -

Suite aux informations traitant ce sujet, j'ai préféré avertir le lendemain la Brigade de. Je ne vois rien d'autre à ajouter à ma déclaration -----"-----"

Le 15 Novembre 1990 à 9 Heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou y retrancher.

La Personne Entendue

L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

DESTINATAIRES

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

☐ 2 Monsieur le Procureur de la République

☐ 1 Administration Centrale

☒ 1 GEPAN, Centre Spatial de TOULOUSE à.....TOULOUSE.

☐ 1 AUX ARCHIVES GROUPEMENT.

DATE DE CLOTURE

LE 16 Novembre 1990

SIGNATURE(S)

90307194/1

Poursuivant notre enquête, nous nous transportons à
où demeure Monsieur G S - - - - -

A cet effet, nous Gendarme Z. entendons:

Monsieur G S . 27 ans, agriculteur, demeurant
. né le à , fils de
, Marié sans enfant, de
nationalité française qui nous déclare:

Le 5 Novembre 1990 vers 19 Heures, alors que je me
trouvais à l'extérieur en train de soigner mes animaux, dans ma cour de
ferme, j'ai aperçu au loin un ensemble de points lumineux, de couleur rouge
se déplaçant sur un axe - - - - -

Une minute plus tard, ce phénomène a été plus précis.
Je m'explique : l'ensemble de points était nettement plus visible et derrière
chaque point, il y avait une traînée blanchâtre. Il n'y avait aucun bruit. - -

Pour moi, je pense que ce phénomène se trouvait à 300 mètres
d'altitude. Je pense que cela a duré 1 minute, puis ces points, dont 1 triangle
se trouvait à l'arrière a disparu en direction de - - - - -

J'ai eu le temps d'apercevoir nettement ce mouvement.

Le lendemain matin, j'ai appelé la Brigade de

. Je ne vois rien d'autre à ajouter à ma déclaration. -----

Le 15 Novembre 1990 à 9 Heures 25.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et
de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y
ajouter ou y retrancher.

La Personne Entendue

L'A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

Fait et clos à

, le 16 Novembre 1990.

Le Gendarme Z.

A.P.J.